

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Date de convocation 19 mars 2025 - Date d'affichage : 19 mars 2025)

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2025

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal - légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques TROGER, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : M. TROGER - Maire.

Mme COMTE et MM. DAURAT et CHASSAGNON - adjoints
Mmes LEBON, LEYLAND, MERTENS et MM. BERA, EZAT,
SAUNER, TAURAND.

PROCURATIONS : Mme GODIN à M.TROGER

Le secrétariat a été assuré par Madame Claudine COMTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Sans observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 février 2025 est adopté.

TRAVAUX

♦ RENOVATION DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal l'état actuel de « passoire thermique » du bâtiment de l'ancien presbytère comprenant trois logements et de la nécessité de procéder à des travaux d'urgence étant donné la présence d'une infiltration dans le conduit de cheminée qui agrave un problème de moisissures constaté dans l'un des appartements.

Au cours de sa séance du 22 février 2024, le Conseil avait délibéré pour la rénovation de ce bâtiment comprenant des travaux d'isolation thermique (71 737.52 euros HT), de rénovation (12 289.15 euros HT) et le remplacement de l'intégralité des fenêtres avec résistance thermique (20 248.07 euros HT).

Afin de traiter l'infiltration par le conduit de cheminée et de rénover la toiture, il a été depuis ajouté un devis de 2 880 H.T.

Pour ce faire, Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée avoir sollicité la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires pour l'obtention d'une subvention au titre du « fonds habitat rural » à hauteur de 20 000 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires une subvention au titre du « fonds habitat rural » à hauteur de 20 000 euros.
- S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux conformes à la présente demande.
- Charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente décision

◆ **RENOVATION DE LA MAIRIE**

Monsieur DAURAT fait un point sur le dossier de rénovation de la Mairie.

Au cours d'un rendez-vous, la programmiste a présenté trois projets au cours d'un entretien en visio qui proposent des idées intéressantes. Néanmoins, au niveau des besoins de la mairie et notamment en termes de circulation et de fonctionnement, un travail supplémentaire est nécessaire.

Un économiste va être désigné afin de chiffrer le coût éventuel de la proposition retenue. L'objectif est toujours d'avoir passé les offres de services à la fin de l'année 2025 et d'avoir désigné un architecte en septembre.

PERSONNEL COMMUNAL

◆ **DEMANDE D'UN AGENT DE LIBERER SON LOGEMENT DE FONCTION**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la demande de la gardienne de la salle des fêtes de rendre son logement de fonction.

Les membres du Conseil n'y voient aucune objection dans la mesure où ses fonctions de gardienne restent assurées durant ses horaires de travail.

BUDGET

◆ **CONTRAT TIERS PAYANT IMAGINE-R**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé, par délibération en date du 5 juillet 2011, de reprendre la compétence concernant la prise en charge de l'intégralité du coût des cartes de transport des enfants allant au collège (quelle que soit sa localisation Bonnelles, Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines) et ayant leur domicile sur la commune.

Jusqu'à l'année scolaire 2023/2024, le Conseil Départemental prenait en charge 150 euros par collégien. L'année dernière, la Commune s'était retrouvée contrainte d'assumer budgétairement cette perte de subvention.

Cette année encore, Le Conseil Départemental n'accordera pas de subvention.

Devant l'augmentation des charges pesant sur le budget communal, Monsieur le Maire propose de poursuivre cette aide en prenant en charge les frais que la Commune payait avant l'arrêt de la subvention départementale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la signature d'une convention « contrat de vente Tiers Payant » avec l'organisme de transport Comu Titres (contrat Imagine R) selon le choix n° 3

« prise en charge d'un montant fixe pour tous les clients y compris les frais de dossier mais sans les frais liés à la vie du forfait (perte et vol...) restant à la charge du client ».

- Fixe le montant pris en charge par la Commune à 224.40 euros par collégien (quelle que soit sa localisation Bonnelles, Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines) et ayant leur domicile sur la commune.
- Précise que le reste du coût de ce forfait, ainsi que les frais liés à la vie du forfait, seront facturés aux parents titulaires de ce contrat
- Précise que cette compétence sera exercée pour cette prise en charge partielle, sur le budget communal.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération au titre de l'année scolaire 2025/2026

COURRIERS DIVERS

♦ COURRIEL DE L'AGENCE INGENIERY

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de l'agence IngénierY concernant le contrat d'entretien de la Grange sur le dispositif départemental « entretien du patrimoine rural » auquel nous avions adhéré pour réaliser les travaux d'entretien du bâtiment.

À cause des restrictions budgétaires du département, certaines des opérations prévues initialement pour l'année 2024/2025 ont dû être décalées.

Ces travaux d'entretien pourront être réalisés, entre la fin de l'année 2025 et le premier trimestre 2026.

Ils concerneront l'entretien de la couverture et des maçonneries, pour un montant total qui ne devra pas dépasser 28 000 € TTC.

La subvention départementale s'élèvera alors à 15 000 € TTC.

Le département fera toute l'avance et nous demandera notre partie à charge seulement une fois les travaux achevés (en 2026). Les travaux seront réalisés par les entreprises spécialisées du Département et suivis par l'Atelier Touchard, maître d'œuvre sur cette opération.

Le Département récupère, selon la convention que nous avions signée, la maîtrise d'ouvrage par délégation et assurera le suivi de toute l'opération (demande de devis, montage de chantier, échanges avec le MOE et les entreprises...). Nous serons bien entendu tenus au courant de toutes les décisions et invités à prendre part à toutes les réunions préalables de chantier.

Suite à cette lecture, les membres de l'Assemblée Municipale donnent leur accord pour la poursuite de ce projet et charge Monsieur le Maire d'en faire part à l'agence IngénierY.

♦ COURRIER DE MADAME MOÏSE

Monsieur le Maire lit le courrier de Madame MOÏSE, habitante de Moutiers, qui tient à remercier le conseil municipal des aménagements de la place permettant aux personnes handicapées de profiter des lieux.

♦ **COURRIER DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Pierre BEDIER, Président du Conseil Départemental concernant les mineurs non accompagnés qui relèvent de la protection de l'enfance du Département. L'augmentation des mineurs non accompagnés, 34% en quatre ans, et l'interdiction d'accueil dans les hôtels par la loi TAQUET de janvier 2024 sans alternative proposée par l'Etat, imposent aujourd'hui au Département de trouver une solution pour la création de plus de 1000 places afin de faire face à ces besoins d'accueil en hausse.

Depuis la fin de l'année dernière, en collaboration avec la Préfecture des Yvelines, le Département travaille à la préfiguration d'une dizaine de villages d'une centaine de places chacun. Ces structures sont des environnements nouveaux similaires aux villages d'enfants que le Département développe. L'objectif reste d'offrir à ces jeunes les mêmes solutions d'accompagnement social, éducatif et d'insertion que celles proposées aux autres enfants confiées à la protection de l'enfance.

Le Département étudie actuellement toutes les possibilités d'implantations de ces villages sur les fonciers dont il est propriétaire. Le cahier des charges repose sur la mise à disposition d'un terrain déjà imperméabilisé et d'une taille d'un hectare.

La Commune de Clairefontaine-en-Yvelines ne possède pas de terrain pouvant répondre à ces critères.

♦ **COURRIEL DU S.D.I.S.**

Monsieur SAUNER donne lecture d'un courriel de la Capitaine GODNAIR du SDIS 78 qui organise un stage de répétition d'exercice de feu de forêt du 26 au 28 mai dans notre forêt et propose la participation d'un membre du Conseil.

Elle recherche également un endroit pour passer une nuit sur le terrain afin de mettre les stagiaires en position réelle d'intervention et demande à la commune si elle pourrait mettre à disposition d'une vingtaine de pompiers une salle où s'abriter pour une nuit.

Cela pourrait être également l'occasion pour la commune de valider cet endroit en cas de réelle intervention.

Les membres de l'Assemblée donnent leur accord pour le prêt d'une nuit de la salle des fêtes André Moutier afin d'organiser ce stage.

QUESTIONS DIVERSES

♦ **COURSE A L'HIPPODROME DE RAMBOUILLET**

Au bureau communautaire du 24 mars, le Président de l'Hippodrome de Rambouillet a évoqué la possibilité pour les communes de participer, comme l'année précédente, au niveau des lots à la course du prix de Clairefontaine.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de voter une subvention au cours d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Par ailleurs, la commune possède une cinquantaine d'invitations à remettre aux clarifontains.

♦ **INTERVENTION DE MADAME LEBON**

Madame LEBON informe les membres de l'Assemblée sur la demande présentée à la dernière commission sécurité routière. Il est évoqué la possibilité de passer le bas du chemin des sables en sens unique.

Cette proposition sera proposée au vote au cours d'une prochaine séance du conseil municipal.

♦ **POINT SUR LE PERISCOLAIRE**

Les membres de l'Assemblée sont informés de la situation préoccupante du périscolaire, et du retour de la réunion organisée avec les familles suite à différents incidents à l'école.

Un enfant a accusé une employée communale de l'avoir enfermé sur le temps du midi dans le couloir vitré jouxtant les toilettes intérieures, interdits d'accès pendant les récréations pour raison de sécurité, la surveillance de la récréation ne s'exerçant que dans la cour. Après explications obtenues auprès de cette employée, il s'avère que ce geste a été fait par mégarde et non volontairement. L'enfant a effectivement reconnu devant le personnel du périscolaire, en présence de son père et de Madame COMTE, qu'il avait entendu l'employée demander s'il y avait quelqu'un dans le hall, avant de fermer la porte à clé et qu'il n'avait pas répondu alors qu'il se trouvait dans les toilettes. L'employée a présenté ses excuses à l'enfant et le père a considéré que l'incident était clos.

Cette agente a également été accusée d'avoir tiré sérieusement l'oreille d'une enfant de petite section maternelle, aux dires de son grand-frère. Il en a résulté un dépôt de plainte par les parents en gendarmerie, pour maltraitance.

Monsieur le Maire et Madame COMTE ont rencontré le personnel du temps périscolaire à plusieurs reprises. Madame Comte a reçu trois parents concernés par le dépôt de plainte et deux signalements.

Une agente a déclaré sur l'honneur que cette situation, telle que décrite par le grand frère, ne peut s'être déroulée et a invoqué des raisons précises.

Cette affaire est en cours d'instruction à la gendarmerie.

Une information générale sur ce sujet sera prochainement communiquée aux parents.

Madame COMTE s'inquiète du climat délétère qui règne à l'école et rejait sur l'ensemble du personnel du périscolaire qui, lui semble-t-il, est réellement en souffrance. Des mesures pour rétablir la confiance et remotiver le personnel doivent être mises en place rapidement.

♦ **INTERVENTION DE MADAME COMTE**

Madame COMTE informe l'Assemblée qu'elle finalise actuellement la sortie des aînés du 22 mai qui se déroulera cette année à Thomery avec la visite notamment du Château de Rosa Bonheur et la visite de la Maison de Jean Cocteau à Milly-la-Forêt.

♦ **INTERVENTION DE MONSIEUR SAUNER**

La commission protection environnement s'est réunie et continue à travailler sur la protection contre l'incendie. Un affichage est en cours de fabrication par les services techniques et sera mis en place début mai.

♦ **INTERVENTION DE MONSIEUR BERA**

Concernant le plan communal de sauvegarde, et notamment la sirène des pompiers, Monsieur BERA a pris contact avec un ancien pompier qui l'a informé que celle-ci était activée à l'époque via un numéro de téléphone.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVÉE A 22 HEURES 00.

DATE A RETENIR (sous réserve d'une confirmation par convocation)

- Conseil Municipal : le jeudi 10 avril 2025

